

TRAIL DE LA FORêt D'EU

REGLEMENT OFFICIEL 2026

Article 1 : Organisateurs

Le TRAIL DE LA FORêt D'EU est une course nature organisée par l'association Trailers Forêt d'Eu (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact sur www.trailersforetdeu.com, par mail à l'adresse tfe76260@gmail.com ou par téléphone (06.74.80.16.20)

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le TRAIL DE LA FORêt D'EU aura lieu le dimanche 03 mai 2026 à Saint Pierre en Val 76260. Il est composé de quatre courses et une randonnée : le MARATRAIL 42 km, Le TRAIL LA POTERIE 26 km, le TRAIL SIEGE MADAME 16 km, le TRAIL BRIGA 11 km, la RANDONNÉE DES PRINCES 11 km. Tous les départs seront donnés depuis la place du village.

- **le MARATRAIL 42km :** un trail de 42 km, essentiellement en forêt. Circuit technique et exigeant, avec D+/- 1100m : départ à 7h30 (3 ravitaillements au km 16, un point d'eau au km 32 et à l'arrivée solide et liquide)
1 barrière horaire est fixée au km22* à 10h30 soit 3H00 de course avec possibilité de repli sur le parcours du 26km (restera 8 km jusqu'à l'arrivée) sans être comptabilisé. et au Km 42 (arrivée) à 13h30 soit 6h00 de course.
- **le TRAIL La Poterie 26km:** un trail de 26 km essentiellement en forêt. Circuit technique et exigeant, avec D+/- 700m : départ à 8h30 (2 ravitaillements km16 et à l'arrivée, solide et liquide)
- **le TRAIL Siège Madame 16km :** un trail de 16 km essentiellement en forêt. Circuit technique et exigeant, avec D+/- 500m: départ à 9h00 (2 ravitaillements km8 et à l'arrivée, solide et liquide)
- **le TRAIL Briga 11km :** un trail de 11 km essentiellement en forêt. Circuit technique, avec D+/- 300m: départ à 9h30 (un ravitaillement à mi-course km6 et à l'arrivée, solide et liquide)
- **la RANDO des Princes 11km :** une rando de 11 km essentiellement en forêt. Circuit technique, avec D+/- 300m : départ à 9h35 (un ravitaillement à mi-course km6 et à l'arrivée, solide et liquide), randonnée ouverte à tous. (ne nécessite pas de PPS)

- Le retrait des dossards se fera dès le samedi 2 mai de 15h à 18h au magasin INTERSPORT Mers les Bains zone des Grands Marais et le dimanche sur place à la salle polyvalente de Saint Pierre en Va jusqu'à une 1/2heure avant le départ de la course. Le départ sera donné en face de l'église. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course. Les concurrents seront soumis aux règles du code la route.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- La **Rando des Princes 11km** est ouverte à partir de 7 ans sous réserve d'être accompagné d'un adulte inscrit. (ne nécessite pas de certificat médical)
- Le **Trail Briga 11km** est ouvert à partir de la catégorie "cadet" (plus de 16 ans).
- Le **Trail Siège Madame 16km** est ouvert à partir de la catégorie "junior" (plus de 18 ans).
- Le **Trail La Poterie 26km** est ouvert à partir de la catégorie "Espoir" (plus de 20 ans).
- Le **Maratrail 42km** est ouvert à partir de la catégorie "Espoir" (plus de 20 ans).

3-2 : *Barrières horaires:

Deux barrières horaires sont fixées sur le parcours du maratrail 42 km :

1. **Au Km 22 :** L'heure limite est fixée à **10h30**, ce qui correspond à un temps de course maximum de **3 heures**.
 - Les coureurs n'ayant pas atteint ce point à l'heure limite auront la possibilité de se rabattre sur le parcours du 26 km pour rejoindre l'arrivée, mais ils **ne seront pas comptabilisés** dans le classement final.
2. **Au Km 42 (Arrivée) :** L'heure limite est fixée à **13h30**, soit un temps de course maximum de **6 heures**.

Mise Hors Course et Assistance

Tout coureur qui n'aura pas atteint un point de contrôle avant l'horaire limite sera **mis hors course** par l'organisation.

- **Transport des coureurs exclus :** Une **navette** sera mise à disposition des participants mis hors course pour leur permettre de rejoindre l'arrivée.

Avertissement : Poursuite de la Course

- **Retrait du balisage :** Après ces délais, un coureur ne peut pas continuer sur le parcours. L'organisation **débalise** l'itinéraire après la fermeture des barrières horaires via le serre-file.
- **Responsabilité :** Si un participant choisit de poursuivre son cheminement sur l'itinéraire de l'épreuve malgré sa mise hors course et le retrait du balisage, **l'organisation décline toute responsabilité** pour les conséquences qui pourraient découler de cette décision.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes : Licence sportive en cours de validité, uniquement FFA Compétition, Loisir – option running et Entreprise.
- Si vous n'avez pas ce type de licence, seul le Parcours Prévention Santé (PPS) sera accepté
Attention: Si vous n'avez pas de PPS (**valable 1an**), vous pouvez faire le vôtre en cliquant sur ce lien : <https://pps.athle.fr>
L'ensemble des pièces manquantes est à faire parvenir impérativement avant le vendredi précédent l'événement.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du PPS (par sa présentation directe ou celle d'une licence). La randonnée sans classement n'est pas concernée.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions pour les trails se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription sur <https://mpsportsevents.wixsite.com/mpse-chrono> Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur <https://mpsportsevents.wixsite.com/mpse-chrono>. Aucune inscription sur place pour les trails. Le paiement n'est possible qu'avec une CB.

- Clôture des inscriptions le 30 avril 2026 ou dès que le quota de coureurs sera atteint. L'inscription pour la rando se fera en ligne

Les coureurs sans dossard ne sont pas autorisés sur le parcours durant l'épreuve et les contrevenants ne seront pas acceptés sur les éditions futures de la course.

4-1 : Engagement

- **La Rando des Princes 11km** : 7 € (inscription en ligne et sur place)
- **Le Trail Briga 11km** : 12 € (+majoration inscription en ligne)
- **Le Trail Siège Madame 16km** : 15 € (+majoration inscription en ligne)
- **Le Trail La Poterie 26km**: 20€ (+majoration inscription en ligne)
- **Le Maratrail 42km** : 30 € (+majoration inscription en ligne)

4-2 : Revente ou cession de dossard

Le transfert ou la revente de dossard à une tierce personne sont acceptés jusqu'au premier jour du retrait des dossards, dès que les retraits sont commencés, nous ne prenons plus aucun changement. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans informer l'organisation sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Important: les épingle ne sont pas fournies

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Aucune annulation n'est possible. En cas d'absence de participation, aucun remboursement ne sera effectué.

Il n'y aura pas de remboursement pour le passage sur la distance inférieure.

4-4: Assistance et ravitaillement

Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire et matérielle. Chaque concurrent devra **obligatoirement** transporter son **gobelet, ecocup, gourde, sac d'hydratation...** pour les ravitaillements et disposer d'une réserve d'eau suffisante entre chaque ravitaillement. Aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée, tout au long du parcours. Pas de VTT possible sur le parcours. **Les participants avec chien ne sont pas autorisés sur l'ensemble des épreuves.**

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entièbre responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité sera assurée par des signaleurs sur le parcours, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société MPSE via des transducteurs électroniques labellisés intégrés au dossard.

Article 8 : Classement et récompenses

- Le Trail Briga 11km : les 3 premiers classement scratch, en homme et en femme. aucune prime ne sera distribuée.
- Le Trail Siège Madame 16km : les 3 premiers classement scratch, en homme et en femme. Aucune prime ne sera distribuée.
- Le Trail La Poterie 26km: les 3 premiers classement scratch, en homme et en femme. aucune prime ne sera distribuée.
- Le Mararail 42km: les 3 premiers classement scratch, en homme et en femme. aucune prime ne sera distribuée.

Les classements seront diffusés le soir même sur la page Facebook et le site de la course.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). En cas de détresse alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyens d'intervention ou par téléphone avec les numéros affichés sur les dossards. Ne laissez pas seule une personne blessée.

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel, tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

L'épreuve traverse une zone répertoriée Natura 2000 qui est une zone visant à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation. Tout concurrent devra respecter les consignes données par le speaker avant chaque départ.

Les chiens ne sont pas autorisés sur le parcours.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, et ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre. En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions sans la majoration de l'inscription en ligne ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Article 12 : équipement obligatoire

- Une réserve d'eau suffisante ou une bouteille.
- Téléphone portable, avec le numéro des urgences et de l'organisation, avec la batterie chargée.
- Un gobelet, ecocup, gourde,sac d'hydratation.... Aucun contenant ne sera disponible au ravitaillement final.
- Une réserve d'alimentation solide.

Article 13 : Connaissance du règlement

Le règlement est valable pour tous les coureurs, quelque soit l'épreuve choisie. Il s'applique aussi à ses accompagnateurs.

Toute inscription à la compétition implique de fait l'acceptation express et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site internet de la course. Il pourra également être soumis à des modifications à tout moment, la dernière version actualisée du règlement sera toujours disponible sur le site internet de la course.